



Assainissement Collectif

Objet : Mise en service de la station d'épuration et des réseaux de Mézens/Raccordement de votre habitation
Rabastens, le 10/02/2025

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la compétence Assainissement de l'Agglomération Gaillac-Graulhet est transférée depuis le 1^{er} janvier 2025 au Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois (SMAEPG).

Je vous invite à consulter le règlement de service disponible en mairie, sur le site internet du Syndicat et à l'accueil du Syndicat à Rabastens. Il précise les dispositions, droits et obligations pour le Syndicat et les usagers. Vous pouvez obtenir des précisions sur l'organisation du service par courrier, courriel, appel téléphonique ou directement à l'accueil de Rabastens.

La commune de Mézens et le SMAEPG vous informent de la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique et de notre règlement de service, votre habitation s'inscrivant dans le secteur desservi, j'attire votre attention sur l'obligation de vous raccorder au nouveau réseau public d'assainissement collectif mis en place, dans un délai de 2 ans à compter de la date de ce courrier.

Une fois le branchement de votre partie privative réalisé, veuillez nous retourner complété et signé :

- Le formulaire de demande de contrôle de conformité, afin de vérifier votre bon raccordement au réseau d'assainissement collectif (au tarif de 165 € TTC), en précisant les heures et jours où il pourrait avoir lieu. Notez qu'à défaut de réponse, votre installation sera contrôlée automatiquement dans un délai de 3 mois.

Votre contrat d'eau potable vous engage automatiquement pour le service d'assainissement collectif. Vous n'avez pas d'autre démarche à accomplir que la demande de contrôle.

Il sera facturé une **participation pour les frais de branchement (PFB)** d'un montant de 1 000 € TTC (habitation neuve ou existante), ainsi qu'une **participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)**, selon les tarifs applicables à Mézens et selon les cas :

- Maison neuve : PFAC à 5 000 € TTC
- Maison existante : PFAC à 1 000 € TTC ;

Ces participants contribuent au financement du raccordement de votre propriété (PFB) et du système d'assainissement dans son ensemble : station d'épuration et réseau (PFAC).

Je vous remercie de votre participation et je vous assure de notre engagement à poursuivre l'amélioration du réseau de Mézens en pleine collaboration avec les élus communaux.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Président du SAEPG
François VERGNES

1- Modalités de facturation

Vous recevez deux factures par an, établies à partir de votre relevé de consommation d'eau potable.

	Année N											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Relevé												
Gestion anomalies												
Facturation eau potable												
Facturation assainissement collectif												
	Année N+1											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Relevé												
Gestion anomalies												
Facturation eau potable												
Facturation assainissement collectif												

	Eau potable pour information	Assainissement
relève		
gestion		
facturation		

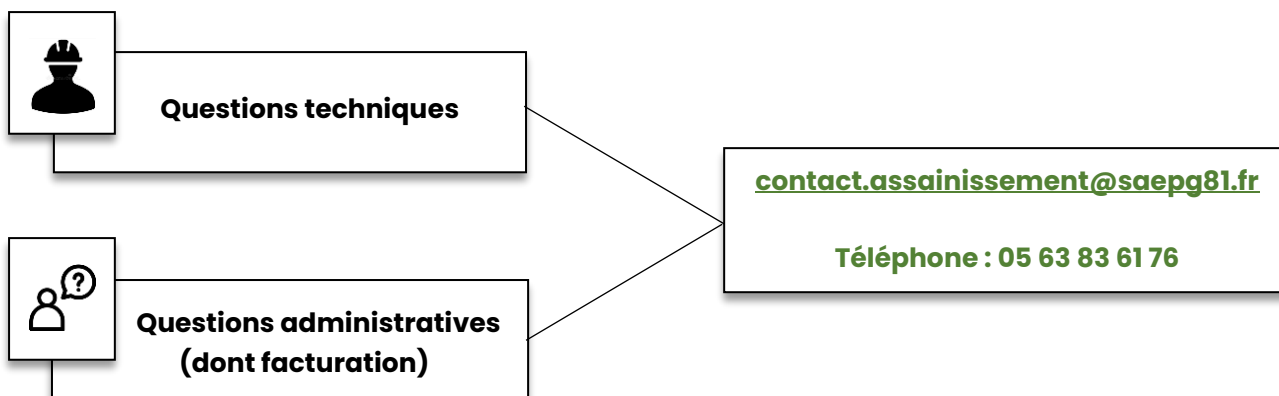
Votre abonnement (part fixe, d'un montant de 50 €TTC) est facturé semestriellement. En cas de période incomplète (début ou fin d'abonnement en cours de période de consommation), il vous est facturé au prorata de la durée, calculé journalièrement.

La partie variable de votre facture (1,25 € HT par m3) est calculée à terme échu sur la base de votre consommation en eau potable.

Ces tarifs sont modifiables par le Comité syndical en fonction des besoins de financement du service.

Rappel: Vous êtes redevables des sommes dues pour l'eau et l'assainissement jusqu'à la date de la résiliation de contrat.

2- Les contacts du service assainissement



« Formulaire à retourner complété à : contact.assainissement@saepg81.fr »

A-DEMANDEUR(S) du contrôle de l'installation d'assainissement collectif pour le bien suivant (*Cocher la ou les mentions)	
Propriétaire du bien (à remplir obligatoirement) Je soussigné(e)* ☐ Madame ☐ Monsieur Nom : Prénom : Date et lieu de naissance : Téléphone : Courriel : @ Si société, raison sociale SIRET	Personne à contacter (autre que le propriétaire) Je soussigné(e)* ☐ Madame ☐ Monsieur Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : Courriel : @ Nom du gérant Code APE
Agissant en qualité de* ☐ Agence immobilière ☐ Notaire ☐ Successeur ☐ Tuteur ☐ Autre : Le propriétaire mandate et autorise la personne mentionnée ci-dessus, à compléter, signer cette demande et à recevoir toutes correspondances par mail ou courrier : joindre obligatoirement une pièce justificative (mandat ou attestation sur l'honneur).	
B-TYPE DE DEMANDE	
☐ Raccordement existant dans le cadre d'une VENTE IMMOBILIERE ☐ Raccordement NOUVEAU	
C-RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU LIEU CONCERNE	
N°	Voie
Section(s)	
Complément d'adresse	
Parcelle(s)	
Code postal	Commune
Référence PDC (présente sur votre facture d'eau)	
Bâtiment alimenté en eau* :	☐ Oui ☐ Non
Présence d'un poste de relevage* : ☐ Oui ☐ Non	
Pour les maisons neuves, avancement des travaux* : ☐ En cours ☐ Terminés	
D- Adresse de facturation (à compléter si différente du lieu concerné)	
Nom et Prénom :	
N°	Voie
Complément d'adresse	
Code postal	Commune
E-PIECES A FOURNIR	
Vous êtes mandataire ☐ Mandat ou attestation sur l'honneur	
F-INFORMATION GENERALES ET ACCEPTATION DES CONDITIONS	
Aucun contrôle ne sera réalisé avant réception de ce document signé. Je reconnais avoir été informé(e) des conditions générales du service disponible sur le site internet www.saepg81.fr ☐ Extrait du règlement de service ☐ Conditions tarifaires Je m'engage à me conformer aux prescriptions du règlement de service disponible sur le site internet www.saepg81.fr	
Date	Signature(s)
	Le Propriétaire
	Le mandataire